

## CAHIER DES CHARGES

# APPEL À CRÉATION D'UNE ŒUVRE D'ART ORIGINALE POUR LES NOUVEAUX ESPACES D'ACCUEIL DU MUSÉE D'IXELLES

**Candidature à remettre au plus tard pour : lundi 16 octobre 2023 à 12h00**

Les Amis du Musée d'Ixelles asbl  
Rue Jean Van Volsem 71  
B-1050 Bruxelles  
Contact général :  
+32 (0)2 515 64 21  
[museum.artcall@ixelles.brussels](mailto:museum.artcall@ixelles.brussels)

## TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1. PRÉSENTATION SUCCINCTE DU MUSÉE D'IXELLES.....	2
ARTICLE 2. CONTEXTE.....	2
ARTICLE 3. OBJET DE L'APPEL.....	3
ARTICLE 4. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ.....	3
ARTICLE 5. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'APPEL.....	3
ARTICLE 6. PROCESSUS DE SÉLECTION ET CALENDRIER INDICATIF.....	3
ARTICLE 7. REMISE DES CANDIDATURES (DATE ET LIEU D'ENVOI DES CANDIDATURES).....	5
ARTICLE 8. DOCUMENTS À FOURNIR : ACTE DE CANDIDATURE.....	5
ARTICLE 9. VISITE DU SITE.....	5
ARTICLE 10. SESSION D'INFORMATION.....	5
ARTICLE 11. ÉLÉMENTS À INTÉGRER DANS L'ESPRIT DU PROJET.....	6
ARTICLE 12. DESTINATION DE L'ŒUVRE.....	6
ARTICLE 13. INDICATIONS TECHNIQUES.....	6
ARTICLE 14. BUDGET : MONTANT DE L'ENVELOPPE.....	7
ARTICLE 15. CRITÈRES DE SÉLECTION (PONDÉRÉS).....	8
ARTICLE 16. LE JURY DE SÉLECTION.....	8
ARTICLE 17. L'OPÉRATEUR ET SON PARTENAIRE.....	8
ARTICLE 18. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ.....	9
ARTICLE 19. RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE : CONTACT.....	9
ANNEXES : PLANS ET PHOTOS.....	10

## ARTICLE 1. PRÉSENTATION SUCCINCTE DU MUSÉE D'IXELLES

---

Depuis plus de 130 ans, le Musée d'Ixelles a su se forger une place particulièrement solide sur l'échiquier muséal **belge**, mais aussi **international**.

Par ses collections prestigieuses, riches de 15.000 œuvres, sa programmation dynamique et audacieuse d'expositions temporaires, son engagement pédagogique fort, le Musée d'Ixelles s'affiche désormais comme un haut lieu culturel incontournable et suscite tant l'intérêt que l'attachement de très larges publics.

Les collections du Musée d'Ixelles offrent un large **panorama de l'art belge du XIXe siècle à nos jours** avec des artistes modernes tels que René Magritte, Félicien Rops, Fernand Khnopff, Paul Delvaux, Pierre Alechinsky, Constantin Meunier, Emile Claus, Anna Boch, James Ensor, Léon Spilliaert, Anto Carte, Roger Raveel, Marcel Broodthaers, mais aussi des artistes contemporains tels que Jacqueline Mesmaeker, Panamarenko, Didier Vermeiren, Wim Delvoye, Ann Veronica Janssens, Edith Dekyndt, Sophie Kuijken, Bernard Gaube, Michel François, Sammy Baloji, Stephan Balleux ou encore Léa Belousovitch...

Ses trésors artistiques, son cadre charmant, son parcours chaleureux, sa dimension « humaine » sont quelques-uns des points forts de ce beau musée qui constitue l'une des fiertés des Ixellois et Ixelloises, mais aussi plus largement des Bruxellois et des Belges.

Plus d'informations sur le Musée d'Ixelles, ses valeurs et l'ADN de ses collections, peuvent être trouvées dans les extraits du **Plan Scientifique et Culturel** du musée disponibles sur la page de candidature en ligne ou sur demande à [museum.artcall@ixelles.brussels](mailto:museum.artcall@ixelles.brussels). Le document fait état de **l'ancrage local fort** du Musée d'Ixelles, mais également de son **rayonnement international**, de la **diversité de ses publics** (écoles, étudiants, familles, seniors, etc.) et de sa vocation à être un **espace de vie, de rencontre et de bien-être**.

Le Musée d'Ixelles en quelques chiffres...

- 100.000 visiteurs par an
- 15.000 œuvres dans les collections
- 1 exposition permanente régulièrement modifiée
- 2 expositions temporaires principales par an avec d'autres expositions-dossiers
- 4.000 m<sup>2</sup> de surface d'exposition à l'ouverture
- 180.000€ de budget d'acquisition biennal

## ARTICLE 2. CONTEXTE

---

Le Musée d'Ixelles est actuellement fermé pour travaux d'agrandissement et de rénovation et prépare sa réouverture estimée pour le **printemps 2025**. Dans le cadre de son redéploiement, le musée communal lance un appel pour la création d'une œuvre d'art originale pour les nouveaux espaces d'accueil du musée, inaugurant une nouvelle page de l'histoire du musée.

Entamé en 2018, le projet architectural de la première phase de travaux a ouvert et agrandi les volumes des espaces d'accueil qui verront se déployer, dès l'ouverture, les nouveaux services de restauration et de boutique. L'espace sous plafond surplombant ces nouveaux lieux d'accueil se prête idéalement au placement d'une œuvre d'art originale et emblématique.

Cet appel à création s'inscrit dans la volonté du Musée d'Ixelles de poursuivre son engagement en faveur de la création artistique contemporaine en Belgique, que l'institution soutient aussi au gré de ses expositions temporaires, par sa politique d'acquisition dynamique orientée principalement vers la scène artistique contemporaine en Belgique et en entretenant des liens étroits avec les artistes belges ou actifs en Belgique.

### ARTICLE 3. OBJET DE L'APPEL

---

L'appel concerne la **création** d'une œuvre d'art originale pour les nouveaux espaces d'accueil du Musée d'Ixelles et couvre toutes les étapes du développement : de la **conception** à la **production**, l'**installation** et, le cas échéant, l'**entretien** de l'œuvre.

### ARTICLE 4. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

---

L'appel est ouvert à tout artiste – confirmé ou émergent – **domicilié en Belgique** avec une expérience estimée suffisante pour la bonne conduite du projet (de la conception à l'installation).

Un **CV** sera joint au dossier de candidature et devra attester d'une expérience pertinente pour mener à bien ce type de commande. A défaut, l'artiste émergent n'ayant pas encore d'expérience étoffée aura la possibilité de justifier des compétences techniques et de gestion par d'autres éléments (e.g. collaboration avec une équipe technique spécialisée). Le jury se réserve le droit de juger de la pertinence des éléments présentés à cet effet.

Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul dossier de candidature.

Les candidatures collectives sont également acceptées, moyennant la rencontre des conditions d'éligibilité par chaque membre du collectif. Les artistes du collectif s'associeront afin de représenter un dossier de candidature unique. Le jury se donne le droit de juger de la pertinence de la proposition collective.

### ARTICLE 5. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'APPEL

---

1. Le présent cahier des charges
2. Le formulaire de candidature (informations générales ; une note d'intention relative au projet) (formulaire en ligne)
3. Le Plan Scientifique et Culturel (extraits)

### ARTICLE 6. PROCESSUS DE SÉLECTION ET CALENDRIER INDICATIF

---

L'appel sera organisé en deux phases :

- une phase de présélection des candidats
- une phase de sélection du lauréat

Phase 1 : la présélection des candidats sera effectuée sur dossier

- FIN JUIN 2023 : ouverture de l'appel à manifestation d'intérêt impliquant pour les candidats la remise du formulaire de candidature en ligne (comprenant les informations générales et la note d'intention relative au projet), un CV et un dossier artistique (portfolio)
- 16 OCTOBRE 2023 – 12h : date et heure butoirs pour la remise des dossiers de candidature en ligne (aucun dossier ne sera accepté au-delà de cette date et heure)
- NOVEMBRE 2023 : JURY #1 : réunion du jury de sélection. Le jury retiendra 10 dossiers de candidature. Le jury se réserve le droit de retenir moins de dossiers si les propositions reçues ne rencontrent pas les critères souhaités.
- NOVEMBRE-DECEMBRE 2023 : annonce des résultats aux candidats.  
Aucun dédommagement ne pourra être demandé pour la soumission dudit dossier de candidature.

#### Phase 2 : la sélection du lauréat

- AVRIL 2024 : le jury de sélection entendra les candidats retenus lors de la première phase de sélection. Les candidats retenus défendront leur projet devant le jury au cours du mois d'avril 2024 (la date, l'heure et le lieu seront communiqués aux candidats retenus en temps voulu). Est attendu de la part des candidats pour le second jury de sélection :
  - a. une **présentation détaillée du projet** sur base d'éventuelles **maquettes, esquisses, projections** ou autres supports permettant au jury de visualiser le projet proposé
  - b. une **note technique** détaillée rendant compte de la faisabilité technique du projet (plan, descriptif technique, schéma, etc.)
  - c. un **budget détaillé** par poste (sur base de devis récents) rendant compte de la faisabilité budgétaire du projet dans le cadre de l'enveloppe impartie

Les candidats non retenus qui auront défendu leur projet devant le second jury recevront un dédommagement de **1.000,00€ TTC** (par candidature) visant à couvrir le temps de préparation, les frais de production des éventuelles maquettes, esquisses, projections ou autres et les éventuelles prestations de médiation et représentation relatives à la démarche artistique et au processus de création.

- MAI 2024 : sélection et annonce du finaliste (ou du collectif) qui se verra attribuer la réalisation du projet.
- JUIN 2024 : Après d'éventuels ajustements techniques et budgétaires, l'attribution contractuelle sera émise.
- PRINTEMPS 2025 (sous réserve du planning définitif des travaux de rénovation du musée) : installation de l'œuvre *in situ*.

*Remarque* : le planning définitif des travaux de rénovation du musée n'étant pas établi au moment de la rédaction du présent appel, les informations complémentaires ou une révision de planning seront communiquées en temps utile. Le moment de l'installation et de l'inauguration se fera en cohérence avec les travaux de rénovation du musée, et dans tous les cas selon les informations et indications de planning qui restent de la maîtrise entière du Musée d'Ixelles. A ce jour, la fin des travaux de rénovation est prévue pour le printemps 2025. Quel que soit le planning définitif, l'œuvre devra impérativement pouvoir être inaugurée avant la réouverture officielle du Musée d'Ixelles.

## ARTICLE 7. REMISE DES CANDIDATURES (DATE ET LIEU D'ENVOI DES CANDIDATURES)

---

Les candidatures sont à soumettre en ligne au plus tard pour le **lundi 16 octobre 2023 à 12h** en utilisant le formulaire de candidature disponible à l'adresse :

→ <https://1ao7xy93ku1.typeform.com/apelacreation>

Les candidatures seront recevables si, et seulement si, elles sont introduites dans les délais prescrits ;

- soit, par **voie électronique** en remplissant le formulaire de candidature en ligne via le lien partagé ci-dessus. Les dossiers envoyés par e-mail ne seront pas pris en considération ;
- soit, par **envoi recommandé** du formulaire de candidature accompagné du dossier artistique (portfolio) et du CV, auprès de l'asbl Les Amis du Musée d'Ixelles, Rue Jean Van Volsem 71, à 1050 Bruxelles, le cachet postal faisant foi ;
- soit, par **dépôt en mains propres** du formulaire de candidature, du dossier artistique (portfolio) et du CV à l'adresse de l'asbl Les Amis du Musée d'Ixelles, Rue Jean Van Volsem 71, à 1050 Bruxelles, contre accusé de réception.

## ARTICLE 8. DOCUMENTS À FOURNIR : ACTE DE CANDIDATURE

---

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivant afin d'être recevable :

1. Formulaire de candidature à compléter en ligne
2. Portfolio (dossier artistique de max 10 Mo, max 10 pages) à télécharger dans le formulaire de candidature en ligne ou un lien permanent renvoyant vers un dossier en ligne
3. CV du candidat (des candidats dans le cas d'une candidature d'un collectif d'artistes) à télécharger dans le formulaire de candidature en ligne

En cas d'absence d'un document requis, le dossier sera considéré comme incomplet et immédiatement éliminé.

## ARTICLE 9. VISITE DU SITE

---

Des visites des lieux sont programmées aux dates suivantes :

1. Le mardi **11 juillet 2023 de 13h à 14h**
2. Le jeudi **21 septembre 2023 de 13h à 14h**

Adresse : **Musée d'Ixelles**, Rue Jean Van Volsem 71, B-1050 Bruxelles

Afin de participer aux visites, l'inscription se fera impérativement par e-mail au plus tard 48h avant la visite à l'adresse : [museum.artcall@ixelles.brussels](mailto:museum.artcall@ixelles.brussels). Les candidats sont libres de participer aux deux visites s'ils le souhaitent.

## ARTICLE 10. SESSION D'INFORMATION

---

Une session d'information en ligne est prévue le **jeudi 07 septembre 2023 de 13h à 14h**.

Pour recevoir le lien de la réunion en ligne, l'inscription est requise par e-mail au plus tard 48h avant la session à l'adresse [museum.artcall@ixelles.brussels](mailto:museum.artcall@ixelles.brussels).

## ARTICLE 11. ÉLÉMENTS À INTÉGRER DANS L'ESPRIT DU PROJET

---

De par sa place-clef au croisement des différents parcours de visite et par son accessibilité large, l'œuvre originale a pour vocation d'assumer notamment une **fonction visuelle mais aussi symbolique** du Musée d'Ixelles à sa réouverture. Le projet devra refléter et incarner l'**identité du Musée d'Ixelles**, ses **valeurs** et l'**ADN** de ses **collections**.

Le projet prendra également en compte son environnement direct, à savoir les espaces d'accueil du musée conçus pour être des **espaces de vie, de rencontre** et de possibles **lieux de détente** pour les visiteurs, et dans le respect du confort de travail des équipes du musée.

Plus d'informations sur le Musée d'Ixelles, ses valeurs et l'ADN de ses collections, peuvent être trouvées dans les extraits du **Plan Scientifique et Culturel** du musée disponibles sur la page de candidature en ligne ou sur demande à [museum.artcall@ixelles.brussels](mailto:museum.artcall@ixelles.brussels).

## ARTICLE 12. DESTINATION DE L'ŒUVRE

---

L'œuvre est destinée à rester en place pour une **durée de minimum 8 ans**. Le musée se réserve le droit, en concertation avec l'artiste et selon la nature de l'œuvre, d'adapter cette durée minimum. La destination ultérieure de l'œuvre sera précisée en concertation avec l'artiste au moment de la contractualisation, selon la nature de l'œuvre.

## ARTICLE 13. INDICATIONS TECHNIQUES

---

L'appel à création peut considérer toutes les formes artistiques (**installation, sculpture ou création spatiale, peinture, etc.**).

L'espace pour lequel sera conçu l'œuvre présente un volume de 500 m<sup>3</sup> (surface du plafond : 74 m<sup>2</sup> (14,8x5 m) ; hauteur du plafond : 9,55 m).

Les **plans et photos** sont présentés en fin du présent cahier des charges.

La création devra néanmoins impérativement considérer les **contraintes techniques** suivantes, sous peine de non-recevabilité :

- L'**intégrité** du mobilier en place devra être respectée (© B-Architecten) : l'œuvre prendra place au-dessus de celui-ci (voir plan en annexe).
- Le projet considérera une installation suffisamment **sécurisée** pour être installée au-dessus des lieux de passage du musée que sont le café et la boutique. La dimension de **sécurité**, tant pour les personnes que pour l'œuvre elle-même, fera l'objet d'une attention particulière de la part du jury.
- Le plafond et la partie supérieure des murs peuvent être investis, avec toutefois une considération particulière quant au **poids de la création**. Une attention particulière à un dispositif léger sera accordée. La charge maximale que peut supporter le plafond pourra être précisée ultérieurement en cas de besoin.

- L'espace en question n'est pas équipé de **raccordements électriques**. Si le projet considère une alimentation électrique, la solution technique fera partie intégrante du projet, tout comme les impacts budgétaires et écologiques.
- Pour des raisons de **sécurité** (détecteurs de mouvements), l'œuvre devra pouvoir être totalement immobilisée en dehors des heures d'ouverture du musée.
- Les matériaux constitutifs de l'œuvre devront tenir compte de l'espace qu'elle occupera avec un minimum d'**entretien**. L'espace en question est un lieu de vie dans lequel passeront tous les visiteurs du musée (environ 100.000 visiteurs par an). L'espace café sera équipé de petits appareils pouvant émettre de la vapeur d'eau (type machine à café, soupière, etc.). La proposition artistique devra dès lors tenir compte de ces éléments pouvant potentiellement avoir un impact sur la perception et la conservation de l'œuvre.

Le développement technique sera continuellement soumis à l'avis des représentants communaux habilités (service architecture – services techniques).

#### ARTICLE 14. BUDGET : MONTANT DE L'ENVELOPPE

---

L'enveloppe budgétaire destinée à la réalisation de l'œuvre s'élève à **80.000€ TTC maximum**. Celle-ci couvre tous les frais : la rémunération de l'artiste, le développement et la conception, la production et l'installation de l'œuvre, y compris, le cas échéant, les frais d'entretien des 5 premières années ainsi que la cession des droits de monstration et de communication/reproduction de manière illimitée.

*Remarque* : le projet bénéficiant d'une enveloppe budgétaire fermée, le budget alloué à la création de l'œuvre ne dépassera en aucun cas ni à aucun moment le montant de l'enveloppe annoncé. Il relève de la responsabilité de l'artiste de considérer l'ensemble des coûts du projet de manière réaliste.

Une **estimation budgétaire prévisionnelle** sera intégrée au formulaire de candidature et devra considérer l'ensemble des postes liés au projet, notamment (liste non exhaustive) :

- La **conception** (de l'esquisse initiale aux travaux préparatoires jusqu'à la présentation au jury)
- L'intégralité des **frais de production**
- La **cession des droits** d'auteurs, de monstration et de reproduction de manière permanente
- Le **transport** et le **placement** (ou la supervision de l'installation) de la création dont tous les dispositifs techniques requis dans ce cadre
- Les éventuels **frais d'entretien** de l'œuvre si requis (pour les 5 premières années)
- Les prestations de **médiation et de relations publiques** (notamment, dans la limite des possibilités : une visite d'atelier, une intervention dans la vidéo couvrant le processus de création, la présence de l'artiste au vernissage, éventuellement à une visite presse, et tout autre moment de relations publiques pertinent en lien au présent projet)
- Les éventuels frais de **déplacement** et d'**hébergement** en lien direct au projet

Les candidats retenus à la première étape de sélection seront invités à remettre un **budget détaillé** sur base de devis récents lors la défense du projet au jury #2 (seconde étape de sélection).

## ARTICLE 15. CRITÈRES DE SÉLECTION (PONDÉRÉS)

---

Critères de sélection	Pondération
- <b>Le caractère artistique et la valeur esthétique de la proposition</b>	<b>30/100</b>
- <b>La cohérence du projet avec l'identité du Musée d'Ixelles, ses valeurs et l'ADN de ses collections</b> (cf. <i>Plan Scientifique et Culturel</i> du Musée d'Ixelles)	<b>30/100</b>
- <b>La faisabilité technique, budgétaire, opérationnelle et de planning du projet</b>	<b>40/100</b>

Outre les critères de sélection (pondérés) ci-dessus et les conditions d'éligibilité repris à l'article 4, les **critères excluant** sont les suivants :

- **Le non-respect des normes techniques** (cf. ARTICLE 13. INDICATIONS TECHNIQUES)
- **Le non-respect de l'enveloppe budgétaire** (cf. ARTICLE 14. BUDGET : MONTANT DE L'ENVELOPPE)

## ARTICLE 16. LE JURY DE SÉLECTION

---

Le jury de sélection est garant de la force et de la pertinence du projet, notamment des qualités artistiques et conceptuelles de la création. Il est garant du respect des **critères de sélection** dans un objectif qualitatif, de vérification de la faisabilité du projet (technique, budgétaire et opérationnelle) mais également d'équité de traitement des candidats.

Par la soumission de sa candidature, le candidat reconnaît que l'appréciation portée par le jury sur sa proposition de projet est incontestable, dans le respect des règles du présent appel.

Le jury de sélection est composé de neuf membres ayant chacun une voix de vote : **quatre membres internes** à la Commune d'Ixelles et du Musée d'Ixelles, **un représentant du sponsor** (expert en art) et **cinq experts indépendants** (spécialistes en art contemporain). Deux avis consultatifs seront pris en compte au cours du processus : l'un issu des autorités de la Commune d'Ixelles et le second de la part d'un collectif de voisins du Musée d'Ixelles.

## ARTICLE 17. L'OPÉRATEUR ET SON PARTENAIRE

---

Le coût du projet est intégralement assumé par l'asbl Les Amis du Musée d'Ixelles grâce au soutien du partenaire-sponsor de la banque Degroof Petercam.

Dans le cadre du partenariat entre le Musée d'Ixelles et Degroof Petercam, une attention particulière sera accordée à la visibilité du projet. Seront notamment développés :

- Un reportage filmé de l'ensemble du processus du projet qui donnera lieu à une capsule vidéo diffusée largement auprès de tous les publics (dès après l'étape 1 de sélection)

- La possibilité de visiter l'atelier des artistes présélectionnés à l'étape 1
- Une édition-catalogue de l'œuvre finale et de l'artiste lauréat (édition limitée)

Par la soumission de leur candidature, les candidats s'engagent à participer aux diverses actions de visibilité et de promotion de leur projet. Les éventuels frais liés à ces activités sont à prendre en compte dans le budget de l'artiste (cf. 14. BUDGET : MONTANT DE L'ENVELOPPE).

## ARTICLE 18. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

---

En conformité avec le règlement européen 2016/679 (RGPD) relatif à la protection des données à caractère personnel et avec la réglementation belge en la matière notamment la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, nous vous communiquons les informations suivantes :

Le responsable du traitement est le jury de sélection, constitué par l'asbl Les Amis du Musée d'Ixelles à Rue Jean Van Volsem 71 à 1050 Bruxelles – 02 515 64 21 – [museum.artcall@ixelles.brussels](mailto:museum.artcall@ixelles.brussels).

Les finalités du traitement de vos données sont :

- La vérification de la recevabilité administrative de la candidature : Appel à création d'une œuvre d'art originale pour les espaces d'accueil du Musée d'Ixelles
- la récolte des données nécessaires pour pouvoir, en cas de sélection, attribuer la rémunération

Les données à caractère personnel sont réservées à l'usage interne de l'asbl, dans le cadre strict de l'appel en question.

Vos données seront conservées un an après la sélection des lauréats.

Vous disposez, à tout moment, d'un droit d'accès à vos données, de rectification et d'effacement de vos données, ainsi que de limitation du traitement des données vous concernant.

Toute demande relative à l'exercice de vos droits peut être introduite par courrier ou courriel à l'attention du Conseil d'Administration de l'asbl Les Amis du Musée d'Ixelles Rue Jean Van Volsem 71 à 1050 Bruxelles – 02 515 64 21 – [museum.artcall@ixelles.brussels](mailto:museum.artcall@ixelles.brussels).

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en Belgique, l'APD, Rue de la Presse, 35 à 1000 Bruxelles – 32 (0)2 274 48 00 - [contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be)

## ARTICLE 19. RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE : CONTACT

---

### **Les Amis du Musée d'Ixelles asbl**

Rue Jean Van Volsem 71  
1050 Bruxelles  
BELGIQUE

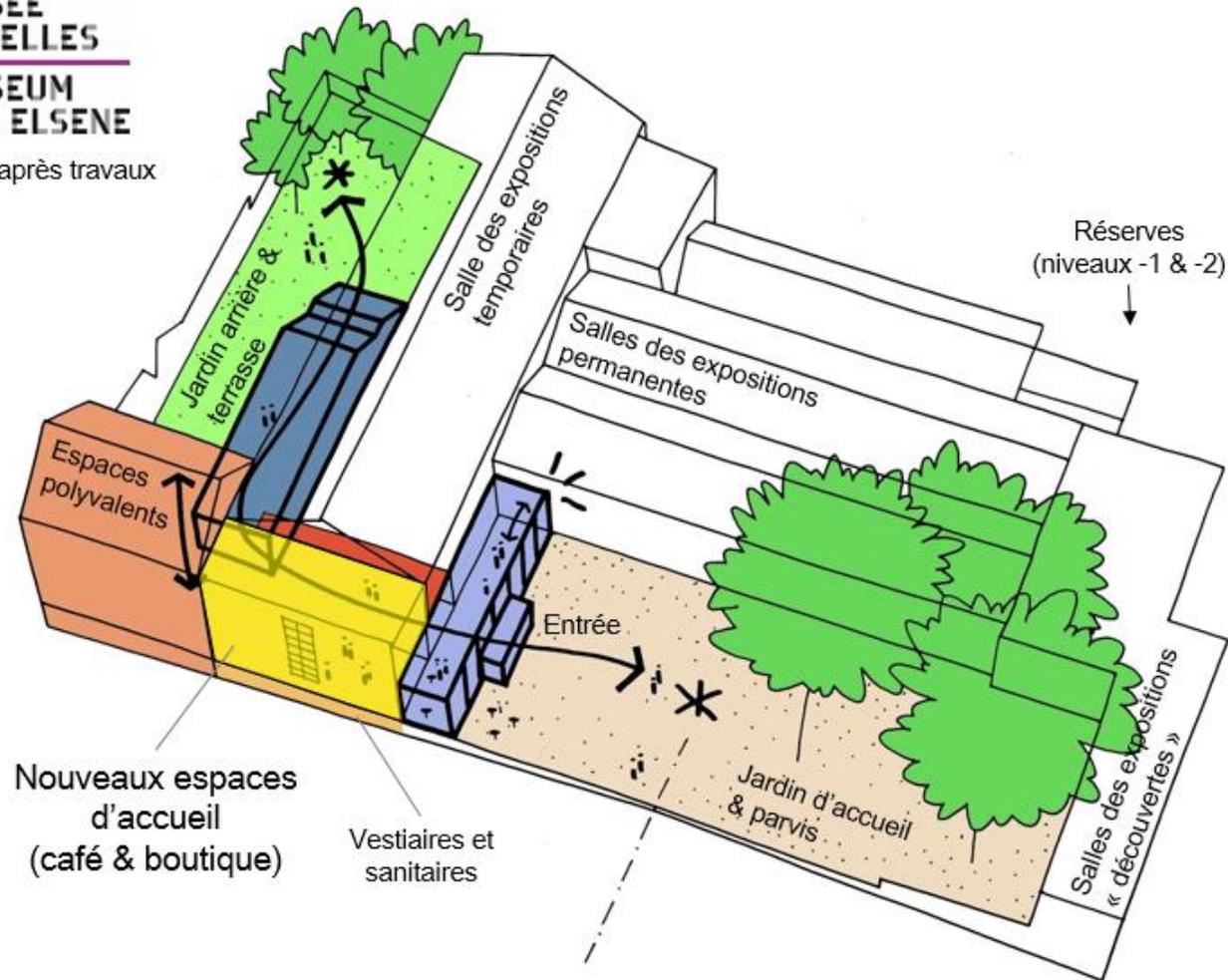
Tel. : +32 (0) 2 515 64 21

Email : [museum.artcall@ixelles.brussels](mailto:museum.artcall@ixelles.brussels)

Numéro d'entreprise BE 0409.874.191

**MUSÉE  
D'IXELLES**  
**MUSEUM  
VAN ELSENE**

Plan après travaux



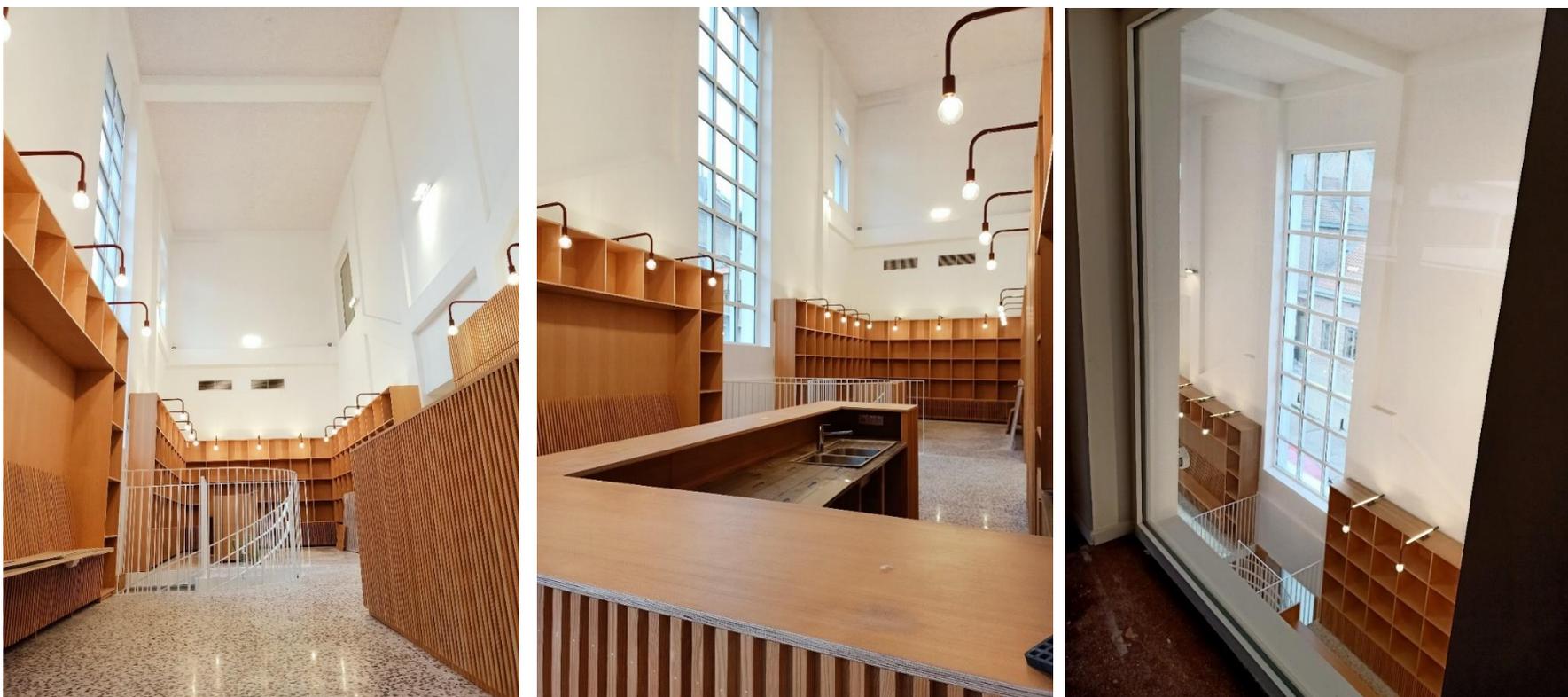
Nouveaux espaces  
d'accueil  
(café & boutique)

Vestiaires et  
sanitaires

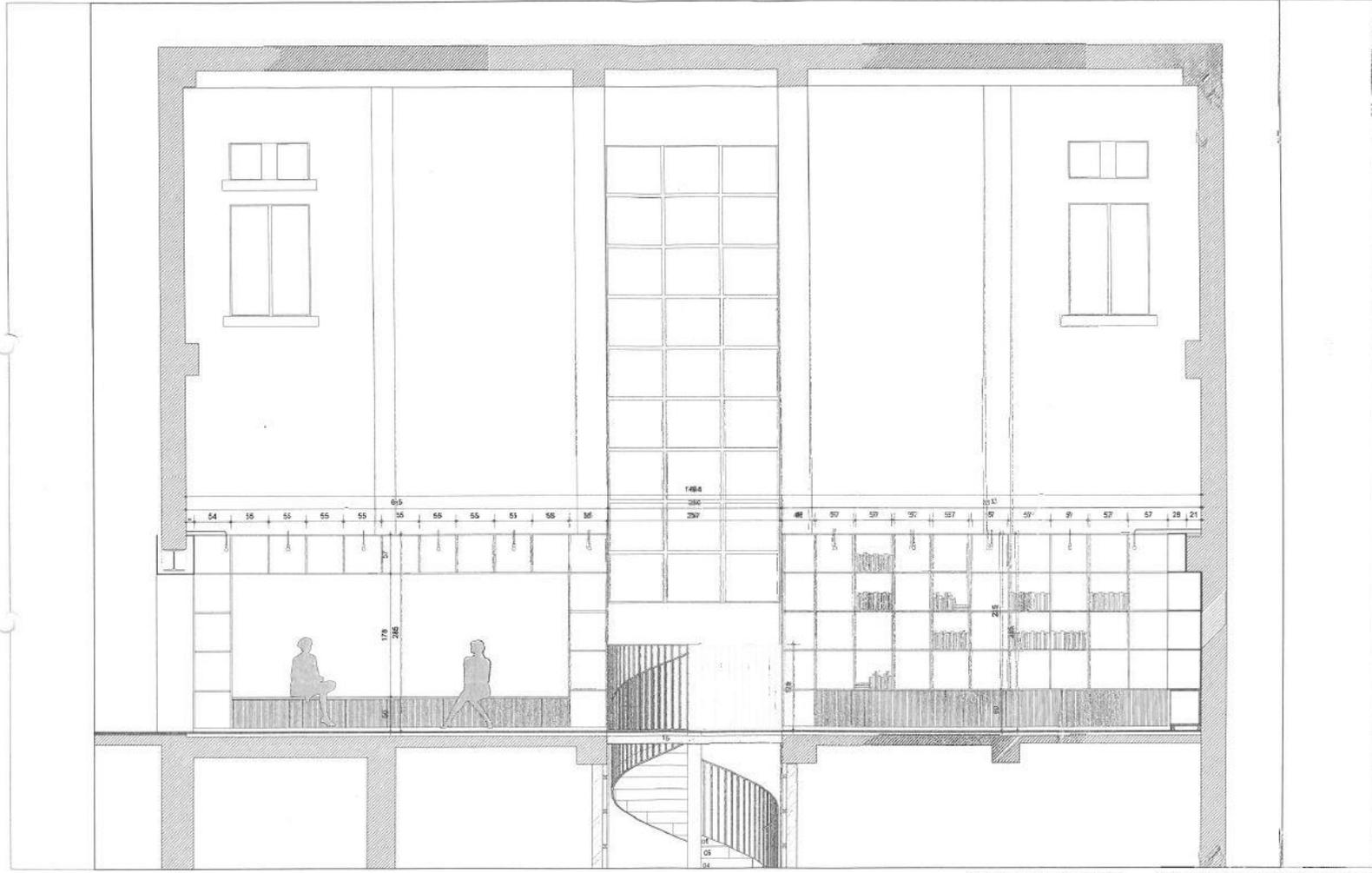
Plan général du Musée d'Ixelles après travaux de rénovation et d'agrandissement © B-Architecten



Plan général du Musée d'Ixelles après travaux de rénovation et d'agrandissement © B-Architecten

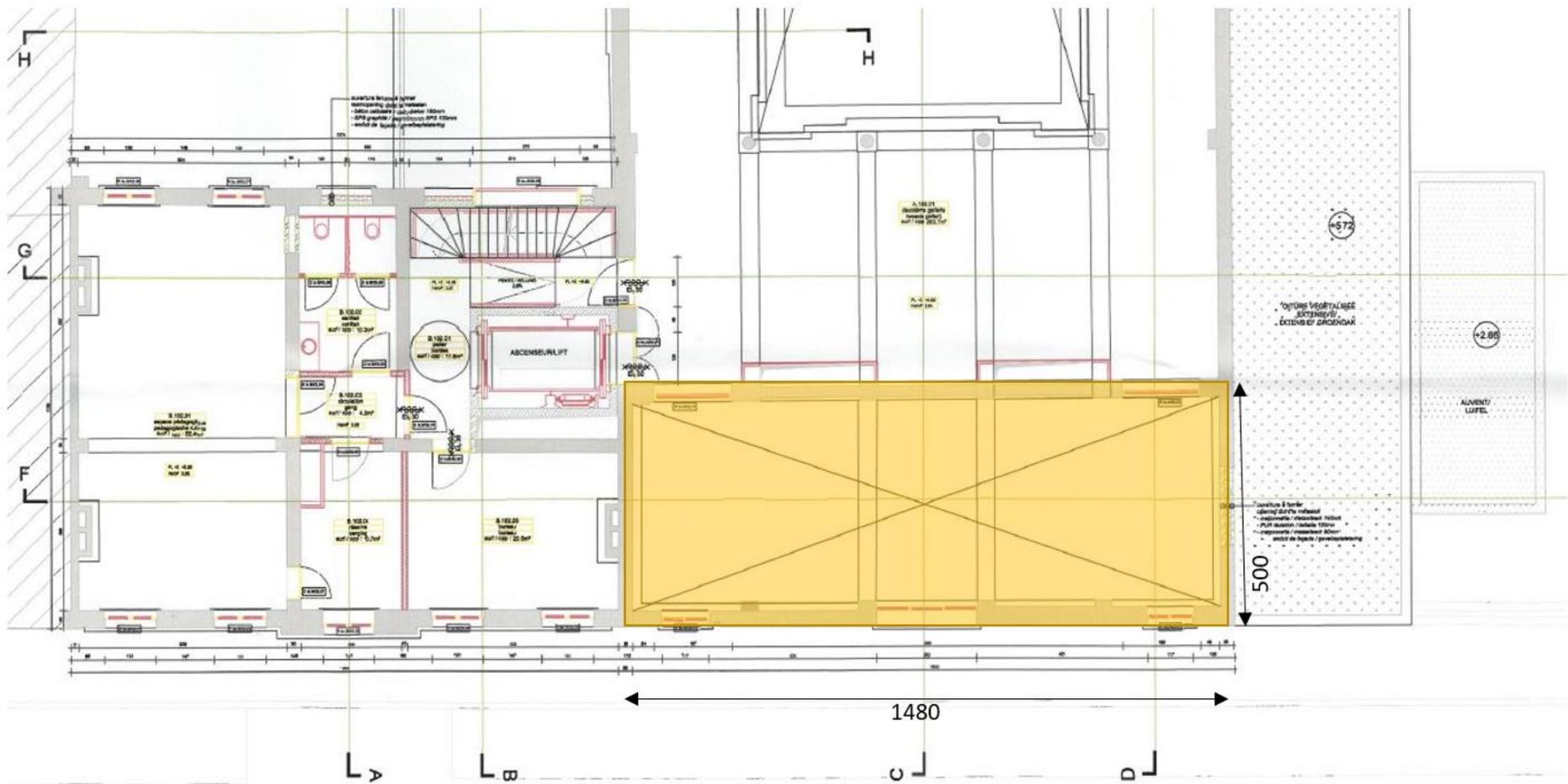


*Nouveaux espaces d'accueil du Musée d'Ixelles  
(1) Vue depuis le nouveau café (2) Vue sur le bar et la nouvelle boutique en arrière-plan (3) Vue depuis la seconde galerie de la salle des expositions temporaires  
© Tous droits réservés © Musée d'Ixelles*



Musée d'Ixelles / Museum van Elsene		mobiliërint. ISNEDE CC / int. meubelen COUPE CC	
DATUM / DATE	22.08.2017	FASE / PHASE	PLAN
SCHAAL / ÉCHELLE	A3 1:50	INDEX	
PROJECTNR. / NR. PROJET	2013.10	AB DET_MOB_04 -	

© Tous droits réservés © B-Architecten



Espace concerné par l'appel à création (mesures : 14,8 m (L) x 5 m (l) x 6,75 m (H) = 500 m<sup>3</sup>)

© Tous droits réservés © B-Architecten



Espace concerné par l'appel à création (mesures : 14,8 m (L) x 5 m (l) x 6,75 m (H) = 500 m<sup>3</sup>)

© Tous droits réservés © B-Architecten